

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 1 septembre 2026, à 19h30, au local du Chalet des Loisirs, situé au 1 A rue Viger, Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Olivier Hamel
Isabelle Labonté
Patricia Pineault
Michel Moreau
Sonia Turgeon
Mélanie St-Jean

Assistance : 7

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1 SEPTEMBRE 2026.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de juillet 2026.
4. Halte vélo (PARIT) : suivi de projet et demande de dérogation mineure pour la marge avant du bâtiment sur le lot 5 988 339.
5. Projet potentiel d'éoliennes.
6. Garderie en milieu communautaire.
7. Urbanisme : service OMBE, rebuts d'asphalte, Pensons nos noyaux villageois, comité de démolition.
8. Appel d'offres déneigement.
9. Traitement des eaux usées.
10. Chalet des loisirs traitement de l'eau.
11. Divers :
 - 1) Service incendie : adoption rapports annuels 2024 et 2025.
 - 2) Dosquet tout horizon.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Bibliothèque.
- 5) Cœur villageois : 12 septembre.
- 6) Terrain de jeu : bilan.
- 7) Demandes diverses.

12. Période de questions.

13. Fin de la séance.

26-09-128

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

26-09-129

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Labonté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026, tel que présenté.

Adoptée

26-09-130

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2026.

Les journaux des déboursés numéro 1432 au montant de 17 688,27\$, le numéro 1433 au montant de 867,07\$, le journal 1434 au montant de 22 187,83\$, le journal 1435 au montant de 160,00\$ et le journal des salaires au montant de 42 370,77\$ pour le mois de JUILLET 2026 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Pineault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 274 548,09\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la municipalité de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 juillet 2026 soit et est déposé.

Adoptée

26-09-131

OCTROI DE MODIFICATIONS AU CONTRAT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE VÉLO.

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le contrat de réfection et d'aménagement de la halte vélo à l'entreprise CRL Construction inc. pour un montant de 456 790,00\$ avant taxes;

ATTENDU QUE certaines modifications sont nécessaires durant les travaux afin de procéder à l'ajout d'un système à code pour le contrôle de la porte de garage servant de rangement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal autorise :

- L'avenant de modification 02 au montant de 250,00\$ avant taxes; le tout payable à même la subvention PARIT, la taxe d'accise, diverses autres sommes telles que le fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins et le sentier transcanadien ainsi que le règlement d'emprunt 2026-504.

Adoptée

26-09-132

OCTROI DE MODIFICATIONS AU CONTRAT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE VÉLO.

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le contrat de réfection et d'aménagement de la halte vélo à l'entreprise CRL Construction inc. pour un montant de 456 790,00\$ avant taxes;

ATTENDU QUE certaines modifications ont lieu durant les travaux afin de procéder à l'isolation des coins des murs extérieurs afin d'assurer une pleine isolation de ceux-ci pour donner suite à une erreur du fabricant qui a livré le tout en grande partie isolée même si le tout n'était pas au devis. Ainsi un usage 4 saisons pourrait être éventuellement envisagé;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Pineault ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal autorise :

- L'avenant de modification 03 au montant de 540,00\$ avant taxes; le tout payable à même la subvention PARIT, la taxe d'accise, diverses autres sommes telles que le fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins et le sentier transcanadien ainsi que le règlement d'emprunt 2026-504.

Adoptée

26-09-133

OCTROI DE MODIFICATIONS AU CONTRAT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE VÉLO.

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le contrat de réfection et d'aménagement de la halte vélo à l'entreprise CRL Construction inc. pour un montant de 456 790,00\$ avant taxes;

ATTENDU QUE certaines modifications ont lieu durant les travaux afin de prévoir l'isolation du plafond en concordance avec le fait que les murs extérieurs ont été isolés par erreur du fabricant et dans le souci de s'assurer d'une pleine isolation advenant un changement d'usage futur pour une utilisation 4 saisons;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie St-Jean ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal autorise :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

- L'avenant de modification 04 au montant de 5 550,00\$ avant taxes; le tout payable à même la subvention PARIT, la taxe d'accise, diverses autres sommes telles que le fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins et le sentier transcanadien ainsi que le règlement d'emprunt 2026-504.

Adoptée

26-09-134

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 5 988 339, SITUÉ SUR LA ROUTE 116 CONCERNANT UNE IMPLANTATION AVEC UNE MARGE AVANT PLUS PETITE QUE CELLE EXIGÉE AU RÈGLEMENT EN VIGUEUR.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2011-281 à l'article 4.1.5 prévoit que *l'implantation des constructions doivent respecter une marge de recul avant de 7,5 mètres;*

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire et fait une demande de dérogation mineure afin de pouvoir obtenir la permission d'implanter le bâtiment, soit une halte vélo, sur le lot 5 988 339 à 5,24 mètres de la ligne de lot soit inférieur à la marge de recul avant exigé à 7,5 mètres;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Labonté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure sur le lot 5 988 339, situé sur la route 116, pour permettre l'implantation du bâtiment en marge avant à 5,24 mètres plutôt que 7,5 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage.

Adoptée

26-09-135

MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION DU LOCAL DE GARDERIE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE.

ATTENDU QUE l'un des locataires du bâtiment situé au 368 route 116, occupé par une garderie en milieu communautaire a décidé de mettre fin au lien de location;

ATTENDU QUE la municipalité doit ainsi revoir le bail de location;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie St-Jean ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal autorise madame Jolyane Houle à modifier le bail de location en retirant l'une des deux locataires et que le tarif mensuel soit à 400\$/mois, lorsqu'il n'y a qu'une seule responsable en service de garde (RSGE) pour une durée maximale de 3 mois. Au-delà de cette période un bail de 600\$/mois sera exigé. Également, lorsqu'une deuxième RSGE signe un bail alors le bail mensuel de chacune est de 300\$/mois.

Adoptée

26-09-136

DEUXIÈME DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME POUR AUTORISER LE STOCKAGE DE REBUTS D'ASPHALTE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une deuxième demande afin de procéder à des modifications de ces règlements d'urbanisme afin de permettre le stockage de rebuts d'asphalte sur les lots 4 108 724 et 4 109 237, le tout en présentant un emplacement différent pour l'espace de stockage ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement modifié pour l'espace qui serait dédié au stockage de rebuts d'asphalte sur les lots 4 108 724 et 4 109 237, le tout en lien avec le premier refus indiquant que l'espace précédemment présenté représentait des enjeux pour les eaux souterraines, est maintenant à proximité de la route principale ainsi que des résidences avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Labonté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE ne pas autoriser la deuxième demande aux modifications des règlements d'urbanisme afin d'autoriser le stockage de rebuts d'asphalte sur les lots 4 108 724 et 4 109 237.

Adoptée

26-09-137

COMPOSITION DU COMITÉ PENSONS NOS NOYAUX VILLAGEOIS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer mesdames Andrée Savoie, Patricia Pineault, Mélanie St-Jean, Lucie Boucher et Jolyane Houle afin de siéger sur le comité Pensons nos noyaux villageois.

Adoptée

26-09-138

COMPOSITION COMITÉ DE DÉMOLITION.

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Turgeon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer Mélanie St-Jean, Patricia Pineault, Isabelle Labonté afin de composer le comité local de démolition formé de 3 élus.

Adoptée

26-09-139

RÉPARATION POMPES DE LA STATION DE POMPAGE 1.

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Turgeon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de réparation à la firme Xylem pour un montant estimé de 6 533,00\$ avant taxes, le tout payable à même le budget courant des eaux usées.

Adoptée

26-09-140

TRAITEMENT DE L'EAU DU Puits CHALET DES LOISIRS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Olivier Hamel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de fourniture et installation d'un système de traitement de l'eau du puits du chalet des loisirs à Pure H2O pour un montant estimé de 13 146,43\$ avant taxes, le tout payable à même le Programme PSISRPE, la taxe d'accise et le surplus accumulé de la municipalité.

Adoptée

26-09-141

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET.

ATTENDU la réception du rapport annuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour la municipalité de Dosquet et ce pour les années 2024 et 2025;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet

ATTENDU QUE le tout est conforme aux activités du service incendie de la municipalité de Dosquet;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Pineault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'adopter le rapport annuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour la municipalité de Dosquet et ce pour les années 2024 et 2025.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Service incendie.
- 2) Dosquet tout horizon.
- 3) Maison des Jeunes.
- 4) Bibliothèque.
- 5) Cœur villageois.
- 6) Terrain de jeu.
- 7) Fête de la pêche : bilan.
- 8) Demandes diverses.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS :

26-08-142

FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h16.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Je, Yvan Charest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Maire

Directrice générale